

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (matin) 16 septembre 2015

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

**60 2012.RRGR.370 Postulat 087-2012 Matti (La Neuveville, PLR)
Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois**

N° de l'intervention: 087-2012
Type d'intervention: Postulat
Déposée le: 29.03.2012
Déposée par: Matti (La Neuveville, PLR) (porte-parole)
Cosignataires: 4
N° d'ACE: 763/2015 du 17 juin 2015
Direction: JCE

Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Par la présente, je demande au Conseil-exécutif

1. de réexaminer l'opportunité d'organiser une votation en vue de la constitution de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (prévue le 25.11.2012) ;
2. de revoir le périmètre de ladite conférence et éventuellement de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison ;
3. D'engager les auteurs du projet à réexaminer au préalable les diverses structures existantes du Jura bernois, dans un souci de simplification et d'allégement administratif.

Développement :

Au fil des dernières semaines, les avis exprimés par les divers acteurs et institutions politiques du Jura bernois ont clairement démontré qu'il existe de grandes divergences de points de vue, tant en ce qui concerne le projet de « Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois » lui-même, qu'en ce qui concerne l'opportunité de soumettre ce projet aux citoyennes et citoyens le 25 novembre 2012 déjà.

Les récentes décisions prises en Haute Argovie démontrent à suffisance de preuve que le thème des « conférences régionales » suscite nombre de questions auprès des ayants-droit au vote et que les vœux exprimés par les organes politiques ne sont pas toujours suivis par la population dans les urnes.

Dans le trend actuel, le projet de création d'une Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois a de grands risques de se voir rejeté.

Dans le Jura bernois, de nombreux avis exprimés récemment démontrent que la création d'une vaste conférence régionale réunissant la région du Jura bernois à Bienne et au Seeland ne fait pas l'unanimité, tant par son utilité que par le périmètre projeté.

Il est à mon avis nécessaire de temporiser et d'analyser une nouvelle fois l'opportunité d'un tel vaste projet.

Les conférences régionales ont certes des compétences très bien définies par les dispositions légales. Il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent comme une couche supplémentaire à un certain nombre d'institutions et d'organismes déjà existants (CJB, Conférences des maires, Députation, AIJ etc.). Autant d'institutions qui ont déjà des prérogatives et des compétences plus ou moins bien définies également. Cette superposition de compétences trouble les esprits de bien des citoyennes et citoyens qui y voient une complexification des choses et un renforcement des interventions étatiques.

En marge de la constitution d'une future conférence régionale couvrant notamment le territoire du Jura bernois, il est dès lors à mon avis nécessaire et urgent d'analyser de manière plus approfondie le cercle des compétences et prérogatives de chacune de ces instances ainsi superposées afin d'éviter les doublons.

Il est d'autre part opportun de réétudier le périmètre d'un tel projet et l'opportunité de relier le Jura bernois et le Seeland sous une seule organisation sachant que les besoins et les attentes des divers acteurs concernés sont souvent différents.

Je suis par ailleurs convaincu que ce périmètre doit rester en adéquation avec les organisations administratives existantes, raison pour laquelle je suggère d'étudier la possibilité de revenir à l'idée de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison (la ville de Bienne faisant partie des deux conférences régionales).

Dans un souci de simplification et d'allègement administratif mais aussi de transparence, cet examen doit être réalisé afin de permettre d'apporter à la population une information circonstanciée et complète à la veille d'une votation.

Cela ne me paraît être le cas aujourd'hui, raison pour laquelle il me paraît nécessaire de renvoyer la votation du 25 novembre 2012.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a adopté le 11 décembre 2013 la réponse au postulat Matti à l'intention du Grand Conseil. Dans sa réponse, il proposait l'adoption et le classement du point 1 ainsi que le rejet des points 2 et 3. Lors du vote du Grand Conseil, le 20 janvier 2015, la Députation a demandé un vote séparé. Alors qu'elle s'est prononcée majoritairement pour l'adoption des points 2 et 3, le Grand Conseil les a clairement rejetés. Conformément à l'article 54, alinéa 2 du règlement sur le Grand Conseil (RGC)¹, l'affaire a été renvoyée au Conseil-exécutif².

A l'époque, il avait été demandé au Conseil-exécutif de préparer une votation populaire dans la région de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois (BBSJB). Elle devait avoir lieu le 28 septembre 2014. Au vu des débats au Grand Conseil, le Conseil-exécutif est parvenu à la conclusion qu'il fallait marquer une pause dans la procédure d'introduction d'une conférence régionale dans le périmètre de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois. Un groupe de travail³ placé sous la direction de l'ancien conseiller d'Etat Mario Annoni a été chargé d'examiner les demandes formulées dans le postulat ainsi que l'utilité de la création d'une ou de deux conférences régionales dans le périmètre précité. Le rapport final du groupe de travail a été présenté au Conseil-exécutif le 22 avril 2015.

Outre la question du périmètre de la conférence, le groupe de travail a étudié les répercussions des deux variantes⁴ sur les organisations et structures existant déjà dans le Jura bernois et dans le Seeland. Sur la base des avis reçus et des résultats de la consultation menée auprès des communes concernées, il a proposé de créer une conférence régionale dans le Jura bernois, qui inclurait également Bienne et Evilard, et de conserver l'organisation actuelle dans le Seeland. Un syndicat de communes qui couvrirait tout le périmètre de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois devait venir s'ajouter à ces structures en vue du financement collectif des institutions culturelles importantes pour la région⁵.

Conformément à l'article 54, alinéa 3 RGC, le Conseil-exécutif a entendu la Députation le 3 juin 2015. Celle-ci, se fondant sur les résultats du rapport Annoni, est d'avis qu'il est préférable de renoncer pour l'instant à la création d'une conférence régionale dans le périmètre BBSJB et qu'il faut attendre l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR).

¹ RSB 151.211

² S'agissant du point 1, le Grand Conseil a décidé, par 149 voix contre 1, de l'adopter et de le classer.

³ Composition du groupe de travail: ancien conseiller d'Etat Mario Annoni (direction), auteur du postulat, membres de la Députation, du Conseil du Jura bernois (CJB), de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB), du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne, de l'organe de coordination des conférences régionales BBJSB, de la ville de Bienne et de l'association seeland.biel/bienne et représentants de la JCE et de l'INS.

⁴ Variante 1: création d'une conférence régionale pour le périmètre de Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois

Variante 2: création de deux conférences régionales avec la ville de Bienne comme point de liaison

⁵ Le rapport détaillé peut-être consulté à l'adresse suivante: www.be.ch/communes > Conférences régionales.

Le Conseil-exécutif estime que la question du périmètre ne peut pas être résolue sans tenir compte de l'accomplissement des tâches au sein des conférences régionales. De son point de vue, il n'est pas judicieux de réduire le périmètre si l'on ne procède pas à l'adaptation des tâches obligatoires. Dans un périmètre restreint, les tâches ne pourront pas toutes être accomplies (ou du moins pas entièrement), surtout dans les domaines des transports publics et de l'encouragement des activités culturelles au niveau régional. Démanteler les structures actuelles revient, dans une large mesure, à renoncer aux objectifs visés par l'institution de conférences régionales, à savoir le renforcement, la simplification et l'optimisation de l'accomplissement des tâches au niveau régional. En outre, en cas de redéfinition des tâches obligatoires, il faudrait procéder à l'adaptation de divers actes législatifs.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif souhaite, dans un premier temps, s'en tenir aux périmètres actuels des conférences régionales. Il désire, tout comme la Députation, attendre les résultats de l'évaluation globale du projet SACR. Il est prévu que le rapport soit disponible à la fin de 2016. Ce rapport constituera en temps voulu une base importante pour évaluer ce qu'il reste encore à faire et à améliorer s'agissant des conférences régionales.

L'institution du groupe de travail et la présentation de son rapport ont permis de répondre aux demandes de l'auteur du postulat. Le point 1 est sans objet puisque la votation populaire régionale prévue pour le 25 novembre 2012 n'a pas eu lieu. Pour ces raisons, le Conseil-exécutif propose d'adopter et de classer le présent postulat.

Proposition du Conseil-exécutif :
Adoption et classement

Le président. Wir kommen zum Traktandum 60, das Postulat Matti «Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura». Der Antrag der Regierung lautet auf Annahme mit gleichzeitiger Abschreibung. Die Motion wurde von Herrn Grossrat von Känel übernommen. Ist er einverstanden mit dem Antrag der Regierung? – Das ist der Fall. Gibt es dazu Wortmeldungen? – Das ist nicht der Fall. Wir stimmen also ab. Wer dem Postulat zustimmen und es gleichzeitig abschreiben will, stimmt ja, wer das ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil:

Adoption et classement

Oui	134
Non	0
Abstentions	1

Le président. Der Grosse Rat hat das Postulat angenommen und gleichzeitig abgeschrieben.